



## **Communiqué de presse Pour diffusion immédiate**

### **Commentaires du RNCREQ sur le Livre vert de la forêt : L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE COMME FIL CONDUCTEUR DU RÉGIME FORESTIER**

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2008 – Faire de l'aménagement forestier durable le fil conducteur de la réforme de la gestion forestière au Québec, telle est la position soutenue par les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) dans leur mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Livre de la forêt. Pour eux, les critères d'aménagement forestier durable doivent être intégrés au cadre légal et réglementaire.

Dans le même esprit, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) demande au gouvernement de renforcer les énoncés portant sur les aires protégées afin d'assurer la représentativité des territoires. « Une fois le 8% d'aires protégées atteint, nous sommes d'avis que le gouvernement devra réaliser une analyse de carence du réseau québécois d'aires protégées afin d'évaluer les manques en terme de représentativité de la biodiversité, et conséquemment identifier de nouveaux territoires pour pallier ces lacunes. Cela est non seulement nécessaire afin de garantir la qualité du réseau québécois d'aires protégée, mais il s'agit également d'un préalable à toute mise en œuvre de l'aménagement intensif sur le territoire québécois » a mentionné Daniel Groleau, porte-parole du RNCREQ en matières de forêts. Sans pour autant s'opposer à une stratégie d'intensification de l'aménagement forestier, le RNCREQ soutient que celle-ci devra nécessairement se traduire par des gains en conservation.

Le RNCREQ note que la notion d'aménagement écosystémique demeure très mal définie au sein du Livre vert. Selon lui, l'application de l'aménagement écosystémique à l'échelle de la province devrait s'inspirer de l'expertise acquise dans le cadre des projets pilotes actuellement en cours au Québec, de façon à ce que la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers soient respectés prioritairement, tout en répondant aux besoins socio-économiques et en respectant les valeurs sociales du milieu.

Concernant la mise aux enchères du bois, le RNCREQ a tenu à rappeler que les stratégies semblables visant la recherche du plus bas prix final au consommateur ont tendance à créer des externalités environnementales. Ainsi, les gouvernements devront intervenir et conditionner les marchés afin que les prix intègrent le mieux possible les coûts environnementaux liés à l'aménagement forestier.

Conformément à la proposition du Livre vert, le RNCREQ est d'avis que la régionalisation de la planification forestière, si elle se réalise dans le respect de certains critères fondamentaux, peut représenter une bonification intéressante pour le régime forestier du Québec. Comme les intervenants régionaux sont généralement réputé avoir un niveau d'attachement et une connaissance plus fine de leur territoire forestier, une gestion forestière à cette échelle s'avère par conséquent souhaitable. Celle-ci doit toutefois fournir

des garanties en matière d'imputabilité et de gestion transparente, responsable, éclairée, équitable et représentative.

En terminant, le RNCREQ tient à rappeler que la réforme du régime forestier devra tabler sur les consensus établis lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier de décembre dernier et continuer à se réaliser dans un esprit de dialogue entre les organisations environnementales et les autres intervenants du secteur forestier. La fin de la crise forestière et l'instauration d'une nouvelle gestion forestière au Québec passeront inévitablement par une adhésion des organisations environnementales aux différents principes mis de l'avant. La transparence et la consultation sont ainsi de mise pour assurer un contexte social favorable aux changements qui s'annoncent.

Le mémoire du RNCREQ peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :  
[http://www.rncreq.org/documents/memoire\\_livrevert\\_rncreq\\_VF\\_000.pdf](http://www.rncreq.org/documents/memoire_livrevert_rncreq_VF_000.pdf)

- 30 -

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ, [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Chantal Rainville, responsable des communications du RNCREQ  
Tél. : (418) 522-0006, poste 2222 ou cell. (418) 254-6938  
[chantal.rainville@rncreq.org](mailto:chantal.rainville@rncreq.org)